

Annexe 3

Contributions recouvrées 2010 (CR₁₀)

La CRE a notifié des charges de service public prévisionnelles 2010 à 26 fournisseurs de gaz naturel. Ces charges ont été partiellement compensées :

- en interne, par les contributions recouvrées auprès de leurs clients finals ;
- et par les versements reçus de la Caisse des dépôts et consignations.

La compensation reçue par chaque opérateur est donnée dans le tableau ci-dessous. Par ailleurs, 9 fournisseurs présentaient en 2010 un trop perçu qu'ils ont dû reverser à la Caisse des dépôts et consignations.

Fournisseur	Compensation (€)
GDF SUEZ	18 085 777
EDF	615 281
Enerest	220 487
Gaz de Bordeaux	179 276
Total Energie Gaz	76 652
Gedia	32 020
Gaz de Paris	26 651
Véolia Eau	22 055
Gaz Electricité de Grenoble	21 594
E.ON	21 000
Régies municipales multiservices de La Réole	14 901
ES Energies Strasbourg	13 567
Ene'O	11 215
Energis	9 979
Gazélec de Peronne	6 677
Gascogne Energie Services	4 379
Régie municipale de Villard Bonnot	1 379
Régie municipale du gaz de Bazas	-435
Energies et services Lannemezan	-746
Energies Services Lavour	-1 703
Caléo	-3 386
Gaz de Barr	-3 963
Altergaz	-5 057
Vialis	-5 592
Sorégies	-8 094
POWEO	-84 219
Total	19 249 695